

Annexe contractuelle



Heliante Flash Janvier 2027

Éligible dans le cadre
du Plan d'Épargne
Retraite
Gan Nouvelle Vie

Support en unités de compte dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite, d'une durée de 8 ans maximum, à compter du 1^{er} septembre 2026, présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et pouvant aller jusqu'à 75% du capital à l'échéance.

Code ISIN : FR0014019PW6



Une marque  Le groupe Groupama

SOMMAIRE

- ▶ Annexe à la notice d'information du Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie _____ p. 1
- ▶ Fiche technique retraite du support Heliante Flash Janvier 2027 _____ p. 2
- ▶ Avertissement final _____ p. 5
- ▶ Répartition d'actifs à l'échéance de Heliante Flash Janvier 2027 _____ p. 7
- ▶ Souscription au support Heliante Flash Janvier 2027

ANNEXE À LA NOTICE D'INFORMATION DU PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE GAN NOUVELLE VIE

Le support temporaire en unités de compte **Heliant Flash Janvier 2027** (nommé ci-après «le Support») est ajouté au contrat de Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie. Sa période de commercialisation est du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2026. Heliant Flash Janvier 2027 est émis le 1^{er} septembre 2026. La durée d'investissement sur cette unité de compte est de 8 ans maximum, à compter du 13 janvier 2027.

Son échéance finale est le 13 février 2035.

Le Support pourra prendre fin de façon anticipée, dans les conditions précisées dans la Fiche technique.

Les dispositions suivantes s'appliquent par dérogation à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat.

- Disponibilité de la documentation du support: la documentation juridique des titres de créance est composée: (a) du Prospectus de base de l'Émetteur dénommé «Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes», daté du 21 mai 2026 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n° 26-151 et (b) de ses Suppléments éventuels, disponibles sur <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/documents/legaldocs/resourceindex.htm> ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission («Final Terms»), datées du 1^{er} septembre 2026 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission («Issue-Specific Summary»), disponibles sur <https://eqdpo.bnpparibas.com/FRO014019PW6>. La documentation juridique est également disponible sur demande auprès du distributeur. L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur <https://kid.bnpparibas.com/EI8090AVA-B6ECF-FR.pdf>. En cas d'incohérence entre la brochure et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaut.
- Pendant le délai de renonciation, la part du versement initial est directement investie sur le Support. Les versements libres s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'encaissement effectif sur le compte de l'Assureur.
- Les versements libres s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'encaissement effectif sur le compte de l'Assureur.
- Tous les désinvestissements s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'enregistrement au siège administratif de la demande par le service de gestion de l'Assureur et accompagnée de la totalité des pièces nécessaires, ou suivant la date de déclenchement (arbitrage automatique).
- En cas d'absence de cotation à ces dates, on considérera comme valeur de l'unité de compte la prochaine valeur cotée.
- **L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, toutes les opérations de rachat⁽¹⁾, de liquidation retraite ou de transferts sollicitées sur ce sup-**

port temporaire avant son échéance, feront l'objet d'une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti, à l'exception du dénouement du contrat au décès de l'assuré.

- Le présent Support, dans le cadre du Plan d'Épargne Retraite, n'est pas éligible aux transferts entrants, aux arbitrages, aux options de gestion automatique, aux versements programmés.
- À l'échéance (anticipée ou finale) du Support, si le contrat est déjà investi totalement ou partiellement en Gestion Déléguée Évolutive ou en Gestion Pilotée, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le profil de la Gestion Déléguée Évolutive ou de la Gestion Pilotée en cours au jour de l'échéance⁽²⁾. À défaut, l'arbitrage se fera vers la répartition d'actifs en Gestion libre définie en page 7 de cette annexe.
- Il n'est pas autrement dérogé aux modalités de fonctionnement du contrat.

Épargne constituée sur le Support dans le cadre de votre contrat.

- Conformément à la notice d'information de votre contrat, l'épargne constituée sur le Support correspond à la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte inscrites au contrat. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'unités de compte par sa valeur.

L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur. Pendant toute la durée de vie du support, la valeur de l'unité de compte est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des taux d'intérêt.

- L'Assureur recommande ce Support aux personnes disposant d'un âge les séparant de la retraite au moins égal à 8 ans dans le cadre du Plan d'Épargne Retraite.
- **Le Support s'adresse aux investisseurs⁽³⁾ recherchant un potentiel de performance lié aux marchés actions en acceptant un risque de perte partielle ou totale en capital. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat⁽¹⁾, arbitrage, liquidation retraite, transferts ou décès), ou en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier.**
- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Support pour chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'investisseur, notamment de sa situation patrimoniale, de ses besoins actuels et à venir, et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter.
- Il est également recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité et sur des zones géographiques différentes. Cette diversification permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

⁽¹⁾ Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

⁽²⁾ En présence de plusieurs profils de gestion en cours sur le contrat au jour de l'échéance du support, l'arbitrage sera réalisé sans frais vers les profils en cours au sein de la Gestion Déléguée Évolutive ou de la Gestion Pilotée au prorata de la répartition de leur encours géré dans ce mode de gestion.

⁽³⁾ L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

FICHE TECHNIQUE DU SUPPORT HELIANTE FLASH JANVIER 2027

• **Forme juridique:** Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et pouvant aller jusqu'à 75% du capital à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de base de l'Émetteur dénommé «Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes», daté du 21 mai 2026 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n° 26-151 ainsi que (ii) des Conditions définitives en date du 1^{er} septembre 2026.

• **Émetteur:** BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

• **Garant de la formule:** BNP Paribas S.A.⁽¹⁾. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital pouvant aller jusqu'à 75% du capital.

• **Code ISIN:** FR0014019PW6

• **Éligibilité:** Contrats d'assurance vie, de capitalisation ou plans d'épargne retraite uniquement.

• **Sous-jacent:** Indice Solactive Eurozone Equity Select 5% Decrement Index (**dividendes nets réinvestis et retranchement d'un montant forfaitaire constant de 5% par an, Code Bloomberg: SOLESD5 Index**).

• **Devise:** EUR.

• **Cotation:** Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

• **Publication de la valorisation:** Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR0014019PW6=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.

• **Agent de calcul:** BNP Paribas Financial Markets S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).

• **Double valorisation:** Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante financièrement du Groupe BNP Paribas.

• **Marché secondaire:** Liquidité quotidienne: dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1,00%.

• **Commissions de distribution:** Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Financial Markets S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 0,90% TTC du montant de l'émission, sont calculées sur la durée de vie maximale du produit et sont incluses dans le prix d'achat et seront définitivement acquises au distribu-

teur quelle que soit la durée effective du produit. Leur détail est disponible sur demande auprès du(des) distributeur(s).

• **Montant maximum de l'émission:** 70 000 000 euros.

• **Valeur nominale:** 1000 euros.

• **Garantie du capital:** Pas de garantie en capital en cours de vie. Perte en capital à hauteur maximum de 75% du capital à l'échéance.

• **Période de commercialisation:** Du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2026, la période de commercialisation peut être clôturée sans préavis.

• **Prix de souscription:** Il progressera de la façon suivante durant la période de souscription:

- du 1^{er} septembre 2026 au 4 septembre 2026: 995,70 euros;
- du 5 septembre 2026 au 11 septembre 2026: 996,00 euros;
- du 12 septembre 2026 au 18 septembre 2026: 996,20 euros;
- du 19 septembre 2026 au 25 septembre 2026: 996,40 euros;
- du 26 septembre 2026 au 2 octobre 2026: 996,60 euros;
- du 3 octobre 2026 au 9 octobre 2026: 996,90 euros;
- du 10 octobre 2026 au 16 octobre 2026: 997,10 euros;
- du 17 octobre 2026 au 23 octobre 2026: 997,30 euros;
- du 24 octobre 2026 au 30 octobre 2026: 997,60 euros;
- du 31 octobre 2026 au 6 novembre 2026: 997,80 euros;
- du 7 novembre 2026 au 13 novembre 2026: 998,00 euros;
- du 14 novembre 2026 au 20 novembre 2026: 998,20 euros;
- du 21 novembre 2026 au 27 novembre 2026: 998,50 euros;
- du 28 novembre 2026 au 4 décembre 2026: 998,70 euros;
- du 5 décembre 2026 au 11 décembre 2026: 998,90 euros;
- du 12 décembre 2026 au 18 décembre 2026: 999,20 euros;
- du 19 décembre 2026 au 28 décembre 2026: 999,50 euros;
- du 29 décembre 2026 au 4 janvier 2027: 999,70 euros;
- du 5 janvier 2027 au 8 janvier 2027: 999,80 euros;
- du 9 janvier 2027 au 13 janvier 2027: 1000 euros.

• **Date d'émission du support:** 1^{er} septembre 2026.

• **Date d'observation initiale de l'Indice:** 13 janvier 2027.

• **Dates d'observation trimestrielle de l'Indice:** Le 13 des mois de janvier, avril, juillet et octobre ou si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 13 janvier 2028 au 13 octobre 2034.

• **Dates de remboursement anticipé automatique:** Le 11 des mois de février, mai, août et novembre ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant, du 11 février 2028 au 13 novembre 2034, sauf pour les dates suivantes: 12 mai

(1) Notations de crédit au 2 juillet 2026: BNP Paribas Issuance B.V.: Standard & Poor's A +/BNP Paribas S.A.: Standard & Poor's A +, Moody's A1 et Fitch Ratings AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

2028, 13 février 2029, 14 mai 2029, 13 novembre 2029, 12 février 2030, 14 mai 2030, 13 août 2030, 14 mai 2031, 12 août 2031, 12 mai 2032, 12 mai 2033 et 12 mai 2034.

• **Date d'observation finale de l'Indice:** 15 janvier 2035.

• **Date d'échéance finale:** 13 février 2035.

• **Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé automatique:** Si à l'une des dates d'observation trimestrielle de l'Indice, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, le support prend fin à la date de remboursement anticipé automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain conditionnel de 2,00 % brut⁽¹⁾ par trimestre écoulé depuis la date d'observation initiale.

• **Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale:** Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur est alors égale à :

- 164 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial;
- ou 100 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial;
- ou sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice plus 25 % si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle pouvant aller jusqu'à 75 % du capital.

(1) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 13 janvier 2027, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher du plan d'épargne retraite, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

+ Avantages

- **Un gain conditionnel de 2,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par trimestre écoulé, soit 8,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, depuis la date d'observation initiale (le 13 janvier 2027):**
 - si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielle⁽³⁾ du trimestre 4 à 31 ou à la date d'observation finale⁽³⁾;
 - si les conditions de versement du gain conditionnel de 2,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par trimestre écoulé, soit 8,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain conditionnel du trimestre en cours ainsi que ceux des trimestres précédents seront versés (**effet mémoire**).
- **Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielle⁽³⁾ du trimestre 4 à 31.**
- **En l'absence de remboursement anticipé automatique, un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance finale⁽⁴⁾ dès lors qu'à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁵⁾ de plus de 25% par rapport à son niveau initial.**

- Inconvénients

- **Il existe un risque de perte partielle en capital jusqu'à 75%:**
 - à l'échéance finale⁽⁴⁾, si à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice est en baisse⁽⁵⁾ de plus de 25% par rapport à son niveau initial.
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital:**
 - en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat⁽⁷⁾, arbitrage ou décès avant l'échéance finale⁽⁴⁾);
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.
- **Les gains conditionnels sont plafonnés à 2,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par trimestre écoulé, soit 8,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, même si la performance de l'Indice est supérieure.**
- **Le rendement d'Heliant Flash Janvier 2027 à l'échéance finale⁽⁴⁾ est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour des seuils de 100% et 75% de son niveau initial.**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 4 à 32 trimestres, soit de 1 à 8 ans.
- **L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ainsi qu'au risque de mise en résolution de ce dernier**, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations, qui peuvent être modifiées à tout moment, ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- **L'Indice réplique à 100% le fonds Equity Eurozone Guru®, auquel un montant forfaitaire constant de 5% par an est appliqué. Le fonds réinvestit les dividendes nets détachés des actions qui le composent. Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire de 5% par an, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique. De même, le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important.**

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (pages 2 et 3).

(4) La date d'échéance finale est le 13 février 2035.

(5) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 13 janvier 2027, et son niveau à la date d'observation trimestrielle⁽⁴⁾ ou finale⁽⁴⁾, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

(7) Le Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 13 février 2035, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

AVERTISSEMENT FINAL

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs⁽¹⁾ sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs⁽¹⁾ sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaudra.

Le Titre de créance Heliante Flash Janvier 2027 remboursable par anticipation est notamment exposé aux risques suivants :

FACTEURS DE RISQUES

Risque lié au sous-jacent — Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice et donc à l'évolution du marché actions de la zone-euro.

Risque découlant de la nature du produit — En cas de revente du produit avant l'échéance⁽²⁾ ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé automatique⁽²⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un plan d'épargne retraite, le dénouement (notamment par rachat⁽³⁾ ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date d'échéance⁽²⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Risque de marché — Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment des fluctuations (à la hausse ou à la baisse) du sous-jacent – c'est-à-dire de sa volatilité – des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date d'observation finale⁽²⁾, si l'Indice clôture aux alentours de 25% de baisse par rapport à son niveau initial.

Risque de liquidité — Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

Risque de crédit — L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de sa garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

Risque lié à l'allocation de fonds collectés — Dans la mesure du possible, BNP Paribas allouera les fonds collectés par le titre de créance au financement ou au refinancement de projets liés à des initiatives ayant un impact positif sur la souveraineté, la résilience et la capacité d'innovation à long terme de l'UE, selon les modalités définies dans les Conditions définitives et dans le cadre relatif aux Obligations Souveraineté de l'UE de BNP Paribas S.A. Cependant, si pour une quelconque raison, ces projets ne pouvaient être mis en œuvre tel qu'initialement prévu, les fonds collectés pourraient ne pas être totalement ou partiellement alloués aux projets qui leur sont liés. L'absence d'allocation des fonds collectés aux projets qui leur sont liés pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des « Obligations Souveraineté de l'UE » détenues par l'investisseur.

Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les titres de créance au regard de leur situation financière, après avoir lu la brochure et la documentation juridique des titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel.

Disponibilité de la documentation du support — La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 21 mai 2026 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n° 26-151 et (b) de ses Suppléments éventuels, disponibles sur <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/documents/legaldocs/resourceindex.htm> ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 1^{er} septembre 2026 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles sur <https://eqdpo.bnpparibas.com/FR0014019PW6>. La documentation juridique est également disponible sur demande auprès du distributeur. L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance.

(1) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (pages 2 et 3).

(3) Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

Le Document d'informations clés est disponible sur <https://kid.bnpparibas.com/EI8090AVA-B6ECF-FR.pdf>.

Commercialisation dans le cadre du plan d'épargne retraite — Lorsque le produit décrit est proposé dans le cadre du plan d'épargne retraite, ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du plan d'épargne retraite. Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du plan d'épargne retraite. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au plan d'épargne retraite. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrément — BNP Paribas est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). BNP Paribas est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Cadre d'investissement — Ce titre de créance est destiné à être distribué dans le cadre d'un plan d'épargne retraite se référant à des unités de compte (tel que visé dans le Code des assurances français).

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents - ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée — Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) l'échéance anticipée automatique du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Restrictions générales de vente — Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Conflits d'intérêts — En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes — L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables.

Données de marchés — Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Avertissement de Solactive relatif à l'Indice — L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu, vendu ou soutenu d'une quelconque autre manière par Solactive AG, Solactive n'offrant par ailleurs aucune garantie ni assurance, expresse ou implicite, concernant les résultats de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque de l'Indice ou de la valeur de l'Indice à un moment quelconque ou en quelque autre circonstance. Solactive AG met tout en œuvre pour garantir l'exactitude du calcul de l'Indice. Solactive AG n'est pas tenue, quelles que soient ses obligations vis-à-vis de l'Émetteur, d'informer les tiers, y compris et sans s'y limiter les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers de l'instrument financier, de toute erreur dans l'Indice. Aucune publication de l'Indice par Solactive AG, ni son utilisation au titre de l'instrument financier dans le cadre d'une licence de l'Indice ou de la marque de l'Indice, ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir dans ledit instrument financier ou ne représente d'une quelconque manière une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout investissement dans cet instrument financier. La présente décharge de responsabilité est fournie à titre exclusivement informatif et constitue une traduction libre de la décharge de responsabilité originale prévue par Solactive AG. Elle ne saurait en aucun cas engager Solactive AG. Seule la version originale en anglais fait foi. Pour toute information sur les indices Solactive, merci de consulter le site internet <https://www.solactive.com>.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique — Les présents titres sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne pouvant à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une «U.S. Person» (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

RÉPARTITION D'ACTIFS À L'ÉCHÉANCE DE TELLUMA BOOST JANVIER 2027

GAN NOUVELLE VIE			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0000171837	GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION- ZC	Groupama Asset Management	30 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	10 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	10 %
FR0010013953	GROUPAMA PRUDENCE- NC	Groupama Asset Management	50 %

Nom du support	Société de gestion	Code ISIN	Objectif de gestion	Forme juridique	Indicateur de risque (SRI)	Frais de gestion annuels maximum TTC
GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION- ZC	Groupama Asset Management	FR0000171837	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	0,48 %
BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	LU0093503810	Le Compartiment Euro Short Duration Bond Fund vise à une valorisation optimale du rendement global. Le Compartiment investit au moins 80 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables de bonne qualité. Au moins 70 % du total de l'actif sera investi dans des titres à revenu fixe négociables libellés en euros dont l'échéance sera inférieure à cinq ans. L'échéance moyenne n'est pas supérieure à trois ans. Le risque de change est géré avec souplesse. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.	SICAV	2	0,86 %
DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	LU0284394235	Le Compartiment cherche à surperformer l'indice composite 20% Eurostoxx 50 + 80 % FTSE MTS Global calculé avec dividendes réinvestis, sur la période d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).	SICAV	3	1,49 %
GROUPAMA PRUDENCE- NC	Groupama Asset Management	FR0010013953	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 85% du Bloomberg Euro Aggregate (clôture - coupons réinvestis) et à 15% du MSCI World en Euros (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 3 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et profilée en OPC et titres vifs, sur les marchés obligataires principalement et actions de la zone Euro et internationaux, dont les sous-jacents répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	1,37 %

Annexe contractuelle au Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z
Siège social : 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



Une marque  Le groupe Groupama

HELIANTE FLASH JANVIER 2027



Une marque Groupama

1582GPAT

☐ Affaire nouvelle/Versement libre

N° de client

N° de contrat

☐ Gan Nouvelle Vie

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

demeurant : N°

Rue

Code postal

Ville

Téléphone fixe

Portable

E-mail

reconnais avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant: l'annexe à la notice d'information du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Heliante Flash Janvier 2027, le Document d'Informations Clés, ainsi que la brochure de ce support.

Heliante Flash Janvier 2027 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum⁽¹⁾ disponible à la souscription du 1^{er} septembre au 31 décembre 2026. Sa valeur finale est liée aux évolutions de l'indice Solactive Eurozone Equity Select 5% Decrement Index qui réplique à 100% le fonds Equity Eurozone Guru®, et auquel un montant forfaitaire constant de 5% par an est appliqué.

- **Heliante Flash Janvier 2027, dont la durée est de 8 ans maximum, peut prendre fin par anticipation si l'Indice, à une date d'observation trimestrielle du trimestre 4 à 31, est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 13 janvier 2027.** La valeur finale du support est alors égale à 100% de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 2% brut par trimestre écoulé, soit 8% brut par année écoulée (**effet mémoire**), depuis sa date d'observation initiale.
- **Si Heliante Flash Janvier 2027 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :**
 - ▶ 164% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial ;
 - ▶ ou 100% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁴⁾ de plus de 25% (inclus) par rapport à son niveau initial;
 - ▶ ou sa valeur initiale diminuée de la baisse⁽⁴⁾ finale de l'Indice plus 25% si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse⁽⁴⁾ de plus de 25% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle pouvant aller jusqu'à 75% du capital.

Tableau des gains bruts⁽¹⁾ annualisés, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts⁽¹⁾ à l'échéance du support en unités de compte **Heliante Flash Janvier 2027**:

Trimestre de rappel	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽¹⁾	TRA net ⁽²⁾ Gan Nouvelle Vie	Trimestre de rappel	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽¹⁾	TRA net ⁽²⁾ Gan Nouvelle Vie
4	8,00 %	7,38 %	6,35 %	21	42,00 %	6,80 %	5,78 %
5	10,00 %	7,45 %	6,42 %	22	44,00 %	6,75 %	5,73 %
6	12,00 %	7,45 %	6,42 %	23	46,00 %	6,70 %	5,68 %
7	14,00 %	7,41 %	6,37 %	24	48,00 %	6,66 %	5,63 %
8	16,00 %	7,37 %	6,34 %	25	50,00 %	6,61 %	5,59 %
9	18,00 %	7,35 %	6,32 %	26	52,00 %	6,57 %	5,55 %
10	20,00 %	7,31 %	6,28 %	27	54,00 %	6,52 %	5,50 %
11	22,00 %	7,27 %	6,24 %	28	56,00 %	6,47 %	5,45 %
12	24,00 %	7,22 %	6,19 %	29	58,00 %	6,44 %	5,42 %
13	26,00 %	7,18 %	6,15 %	30	60,00 %	6,40 %	5,37 %
14	28,00 %	7,13 %	6,10 %	31	62,00 %	6,35 %	5,33 %
15	30,00 %	7,09 %	6,06 %	32	Remboursement à la 8 ^e année avec indice ≥ 100 %		
16	32,00 %	7,04 %	6,01 %		64 %	6,30 %	5,28 %
17	34,00 %	6,99 %	5,96 %	32	Remboursement à la 8 ^e année avec indice < 100 % et ≥ 75 % : - 20 %		
18	36,00 %	6,94 %	5,92 %		0,00 %	0,00 %	-0,96 %
19	38,00 %	6,89 %	5,87 %	32	Remboursement à la 8 ^e année avec indice < 75 % : - 43 %		
20	40,00 %	6,84 %	5,82 %		- 18,00 %	- 2,42 %	- 3,36 %

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher du Plan d'Épargne Retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux, sous réserve de l'absence de défaut, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier. (2) Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (13 janvier 2027) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2026 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. (3) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par décès) avant son échéance. (4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 13 janvier 2027, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

Exemplaire Assureur

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier) :

- ▶ Quelle est la durée maximale du support ? ☐ 1 an ☐ 5 ans ☐ 8 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en trimestre 5, combien de gains sont acquis ? ☐ 2 ☐ 5 ☐ 8
- ▶ Sur quel indice repose le support ? ☐ CAC 40® ☐ S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR
☐ Solactive Eurozone Equity Select 5% Decrement Index
- ▶ L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions le composant et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 5%. Est-ce que la performance de l'Indice sera pénalisée, si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire ? ☐ oui ☐ non
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support ? ☐ oui ☐ non
- ▶ Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation à partir du trimestre 4 ? ☐ oui ☐ non
- ▶ Le gain annuel potentiel de 8 % est-il ? ☐ brut ☐ net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux
- ▶ Si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, quelle serait la perte brute sur mon capital investi ?
☐ 5 % ☐ 25 % ☐ 30 %

Je certifie avoir été informé :

- ▶ que l'Assureur recommande Héliante Flash Janvier 2027 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans et dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite ;
- ▶ qu'en cas de sortie anticipée ⁽³⁾ (rachat ⁽⁴⁾, transferts, liquidation retraite, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) il existe un risque de perte partielle ou totale en capital et, à l'échéance des 8 ans, cette perte peut aller jusqu'à 75 % du capital ;
- ▶ que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 8 % brut ⁽¹⁾. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À : Le :

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Conseiller

Exemplaire Assureur

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher du Plan d'Épargne Retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux, sous réserve de l'absence de défaut, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier. **(2)** Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (13 janvier 2027) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2026 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel. **(3)** L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par décès) avant son échéance. **(4)** Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

Annexe contractuelle au Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles – Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z – Siège social : 150 rue d'Athènes – CS 30022 – 59777 Euralille – N° d'immatriculation 09 051 780
orlas.fr – Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z – Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris
Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – (ACPR)
4 place de Budapest CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09



Une marque Groupama

Annexe contractuelle au Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z
Siège social : 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



Une marque  Le groupe Groupama

HELIANTE FLASH JANVIER 2027



Une marque Groupama

1582GPAT

☐ Affaire nouvelle/Versement libre

N° de client

N° de contrat

☐ Gan Nouvelle Vie

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

demeurant : N°

Rue

Code postal

Ville

Téléphone fixe

Portable

E-mail

reconnais avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant: l'annexe à la notice d'information du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Heliante Flash Janvier 2027, le Document d'Informations Clés, ainsi que la brochure de ce support.

Heliante Flash Janvier 2027 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum⁽¹⁾ disponible à la souscription du 1^{er} septembre au 31 décembre 2026. Sa valeur finale est liée aux évolutions de l'indice Solactive Eurozone Equity Select 5% Decrement Index qui réplique à 100% le fonds Equity Eurozone Guru®, et auquel un montant forfaitaire constant de 5% par an est appliqué.

- **Heliante Flash Janvier 2027, dont la durée est de 8 ans maximum, peut prendre fin par anticipation si l'Indice, à une date d'observation trimestrielle du trimestre 4 à 31, est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 13 janvier 2027.** La valeur finale du support est alors égale à 100% de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 2% brut par trimestre écoulé, soit 8% brut par année écoulée (**effet mémoire**), depuis sa date d'observation initiale.
- **Si Heliante Flash Janvier 2027 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :**
 - ▶ 164% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial ;
 - ▶ ou 100% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁴⁾ de plus de 25% (inclus) par rapport à son niveau initial;
 - ▶ ou sa valeur initiale diminuée de la baisse⁽⁴⁾ finale de l'Indice plus 25% si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse⁽⁴⁾ de plus de 25% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle pouvant aller jusqu'à 75% du capital.

Tableau des gains bruts⁽¹⁾ annualisés, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts⁽¹⁾ à l'échéance du support en unités de compte **Heliante Flash Janvier 2027**:

Trimestre de rappel	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽¹⁾	TRA net ⁽²⁾ Gan Nouvelle Vie	Trimestre de rappel	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽¹⁾	TRA net ⁽²⁾ Gan Nouvelle Vie
4	8,00 %	7,38 %	6,35 %	21	42,00 %	6,80 %	5,78 %
5	10,00 %	7,45 %	6,42 %	22	44,00 %	6,75 %	5,73 %
6	12,00 %	7,45 %	6,42 %	23	46,00 %	6,70 %	5,68 %
7	14,00 %	7,41 %	6,37 %	24	48,00 %	6,66 %	5,63 %
8	16,00 %	7,37 %	6,34 %	25	50,00 %	6,61 %	5,59 %
9	18,00 %	7,35 %	6,32 %	26	52,00 %	6,57 %	5,55 %
10	20,00 %	7,31 %	6,28 %	27	54,00 %	6,52 %	5,50 %
11	22,00 %	7,27 %	6,24 %	28	56,00 %	6,47 %	5,45 %
12	24,00 %	7,22 %	6,19 %	29	58,00 %	6,44 %	5,42 %
13	26,00 %	7,18 %	6,15 %	30	60,00 %	6,40 %	5,37 %
14	28,00 %	7,13 %	6,10 %	31	62,00 %	6,35 %	5,33 %
15	30,00 %	7,09 %	6,06 %	32	Remboursement à la 8 ^e année avec indice ≥ 100 %		
16	32,00 %	7,04 %	6,01 %		64 %	6,30 %	5,28 %
17	34,00 %	6,99 %	5,96 %	32	Remboursement à la 8 ^e année avec indice < 100 % et ≥ 75 % : - 20 %		
18	36,00 %	6,94 %	5,92 %		0,00 %	0,00 %	-0,96 %
19	38,00 %	6,89 %	5,87 %	32	Remboursement à la 8 ^e année avec indice < 75 % : - 43 %		
20	40,00 %	6,84 %	5,82 %		- 18,00 %	- 2,42 %	- 3,36 %

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher du Plan d'Épargne Retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux, sous réserve de l'absence de défaut, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier. (2) Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (13 janvier 2027) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2026 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. (3) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par décès) avant son échéance. (4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 13 janvier 2027, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

Exemplaire Client

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier) :

- ▶ Quelle est la durée maximale du support ? ☐ 1 an ☐ 5 ans ☐ 8 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en trimestre 5, combien de gains sont acquis ? ☐ 2 ☐ 5 ☐ 8
- ▶ Sur quel indice repose le support ? ☐ CAC 40® ☐ S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR
☐ Solactive Eurozone Equity Select 5% Decrement Index
- ▶ L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions le composant et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 5%. Est-ce que la performance de l'Indice sera pénalisée, si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire ? ☐ oui ☐ non
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support ? ☐ oui ☐ non
- ▶ Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation à partir du trimestre 4 ? ☐ oui ☐ non
- ▶ Le gain annuel potentiel de 8 % est-il ? ☐ brut ☐ net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux
- ▶ Si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, quelle serait la perte brute sur mon capital investi ?
☐ 5 % ☐ 25 % ☐ 30 %

Je certifie avoir été informé :

- ▶ que l'Assureur recommande Heliante Flash Janvier 2027 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans et dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite ;
- ▶ qu'en cas de sortie anticipée ⁽³⁾ (rachat ⁽⁴⁾, transferts, liquidation retraite, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) il existe un risque de perte partielle ou totale en capital et, à l'échéance des 8 ans, cette perte peut aller jusqu'à 75 % du capital ;
- ▶ que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 8 % brut ⁽¹⁾. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À :

Le :

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Conseiller

Exemplaire Client

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher du Plan d'Épargne Retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux, sous réserve de l'absence de défaut, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier. **(2)** Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (13 janvier 2027) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2026 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel. **(3)** L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par décès) avant son échéance. **(4)** Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

Annexe contractuelle au Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles – Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z – Siège social : 150 rue d'Athènes – CS 30022 – 59777 Euralille – N° d'immatriculation 09 051 780
orias.fr – Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z – Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris
Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – (ACPR)
4 place de Budapest CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09



Une marque Groupama

Annexe contractuelle au Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z
Siège social : 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



Une marque  Le groupe Groupama